REPUBLIQUE FRANCAISE

Accusé de réception en préfecture
079-217900091-20260407-DCM29-2026-DE
Date de télétransmission : 13/04/2026
Date de réception préfecture : 13/04/2026

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

COMMUNE D'AMURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 7 AVRIL 2026

Conseillers: 09
Présents: 09
Votants: 09
Pouvoir:

L'an deux mille vingt-six, le 07 avril 2026, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal d'AMURE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie d'AMURE, sous la présidence de Monsieur Loïc MICHAUD, Maire.

Présents : MICHAUD Loïc, BENIZEAU Amélie, PECKRE Francis, DUBREUIL Anne-Elisabeth, JEAN-LOUIS Gisèle, PAILLIER Julien, CARDINAUD Alexandre, CLAVEAU Tiphaine, HENRY Guillaume,

Secrétaire de séance : PAILLIER Julien

Date de la convocation : 02 avril 2026

Objet : Modification des statuts du SIVU de La Courance.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune adhère au SIVU de La Courance.

L'objet de ce dernier évolue et il a été procédé à la modification de ses statuts incluant entre autres la modification de son siège social et l'intégration de deux nouvelles communes, La Rochenard et Vallans.

Monsieur le Maire informe qu'en tant que membre de ce dit syndicat, l'assemblée délibérante doit se prononcer sur la modification des statuts et donne lecture des nouveaux statuts. Il invite les membres du conseil municipal à se prononcer sur cette modification statutaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) de la Courance, dont un exemplaire est joint à la présente délibération et constate que la présente délibération a été adoptée à l'unanimité.

Fait à AMURÉ, le 07 avril 2026
Le Maire
Loïc MICHAUD

MAIRIE DE AMURE 79 (Deux-Sèvres)

Le secrétaire de séance,
Julien PAILLIER

Acte rendu exécutoire après réception en Préfecture le :

Et publication le :